



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE RÔLE TRIENNAL 2027-2028-2029

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham :

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière pour les exercices financiers 2027-2028-2029 a été déposé au bureau municipal, sous format électronique, le 14 septembre 2026 et qu'il peut être consulté au bureau de la Municipalité sis au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Edmond-de-Grantham, pendant les heures normales de bureau;

QUE toute demande de révision en vertu de l'article 174 de la *Loi sur la fiscalité municipale* concernant le rôle d'évaluation au motif que l'évaluateur n'y a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter, doit être logée avant le 1^{er} mai suivant le dépôt de ce rôle, soit avant le 1^{er} mai 2027;

QU'UNE demande de révision doit, sous peine de rejet :

- 1) Être déposée au moyen du formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2°, de la *Loi sur la fiscalité municipale*. Le formulaire de demande de révision est disponible à la MRC de Drummond;
- 2) Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Drummond, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- 3) Être déposée au bureau de la MRC de Drummond, sise au 436, rue Lindsay, Drummondville, Québec, J2B 1G6 ou envoyée par courrier recommandé.

Avis donné à Saint-Edmond-de-Grantham, le 23 septembre 2026.

Sonya Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière